

Statement of the Chairman

Advisory Committee on Administrative and Budgetary Questions (ACABQ)

7 December 2020

Report on the use of the commitment authority and request for a subvention to the Residual Special Court for Sierra Leone

(ACABQ report: A/75/7/Add.20; related Secretary-General's reports: A/75/343)

Mr. Chairman,

I am pleased to introduce the report of the Advisory Committee on the use of the commitment authority and request for a subvention to the Residual Special Court for Sierra Leone.

The Committee recalls that the subvention from the regular budget is a bridging financing mechanism approved with a view to supplement insufficient voluntary contributions.

The Committee notes that the unencumbered balances for 2017 and 2018 were returned to Member States and that, for 2020, an estimated amount of \$2,475,600 of the commitment authority would be expended, leaving an unspent balance of \$61,400.

The Committee reiterates its recommendation that the General Assembly request the Secretary-General to return any unencumbered balance of commitment authority funds to Member States.

Mr. Chairman,

With regard to voluntary contributions, the Committee emphasizes again the ongoing need for intensified fundraising efforts by the Secretary-General, including by broadening the donor base of the Residual Special Court and developing more innovative fundraising approaches.

The Committee continues to welcome the provision of in-kind contributions to the Residual Special Court and encourages further cooperation in support of the mandate of the Court.

Turning to the request of a subvention for 2021, the Advisory Committee recalls that the General Assembly has requested the Secretary-General to identify possible savings and additional measures on transparency, accountability and cost efficiency of the use of the commitment authority. The Committee notes the efforts undertaken so far and trusts that the Residual Special Court will redouble its efforts to lower the costs of its operations.

The Committee also notes that the Residual Special Court managed to implement its mandate in 2020 drawing on the approved commitment authority in the amount of \$2,537,000 and considers that the Residual Special Court should be able to operate in 2021 on the basis of a subvention of the same amount as for 2020.

Thank you, Mr. Chairman.

Déclaration du Président

du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)

Le 7 décembre 2020

Rapport sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone

(Rapport du Comité consultatif : A/75/7/Add.20 ; rapport correspondant du Secrétaire général : A/75/343)

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Comité consultatif sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et la demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone.

Le Comité rappelle que la subvention imputée sur le budget ordinaire est un mécanisme de financement permettant de faire la soudure et approuvé en vue de pallier l'insuffisance des contributions volontaires.

Le Comité note que les soldes inutilisés pour 2017 et 2018 ont été restitués aux États Membres et qu'il est prévu qu'un montant de 2 475 600 dollars de l'autorisation d'engagement de dépenses soit dépensé en 2020, ce qui laisse un solde inutilisé de 61 400 dollars.

Le Comité recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de restituer aux États Membres tout solde inutilisé de l'autorisation d'engagement de dépenses.

Monsieur le Président,

En ce qui concerne les contributions volontaires, le Comité souligne à nouveau que le Secrétaire général doit redoubler d'efforts pour lever des fonds, notamment en élargissant la base des donateurs et en mettant au point des stratégies de collecte de fonds plus novatrices.

Le Comité se félicite de nouveau de l'apport de contributions en nature au Tribunal spécial résiduel et encourage la poursuite de la coopération à l'appui du mandat du Tribunal.

S'agissant de la demande de subvention pour 2021, le Comité rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de recenser les économies pouvant être faites et les mesures supplémentaires pouvant être prises en ce qui concerne la transparence, le respect du principe de responsabilité et le rapport coût-efficacité pour ce qui est de l'utilisation de l'autorisation de dépenses. Le Comité note les efforts faits à ce jour et compte que le Tribunal spécial résiduel redoublera d'efforts pour réduire le coût de ses opérations.

Le Comité note également que le Tribunal spécial résiduel a réussi à s'acquitter de son mandat en 2020 grâce au montant autorisé de 2 537 000 dollars et estime qu'il devrait pouvoir fonctionner en 2021 sur la base d'une subvention du même montant que celle octroyée pour 2020.

Je vous remercie, Monsieur le Président.